mais la désignation des *praedes litis et vindiciarum* (où *lis* et *vindiciae* sont à peu près synonymes). Dès lors l'expression *dicere vindicias secundum aliquem* aurait signifié donner à l'un des plaideurs la possession provisoire de la chose. 3° On comprend aisément comment cette expression a pu, par extension, signifier donner l'avantage provisoire pendant le procès, même en l'absence de *res* proprement dite, comme c'est le cas dans la *causa liberalis* où le préteur *secundum libertatem vindicias dicebat.*

En étudiant la formule, M. Giffard, partant de cette constatation que dans certains textes les formules sont rédigées à la deuxième personne et dans d'autres à la troisième personne de l'impératif, en arrive à penser que les formules figuraient dans l'Édit du préteur[1] à la troisième personne, tandis que la formule concrète, celle où les blancs du formulaire se trouvaient remplis et qui sera délivrée au juge, était rédigée à la deuxième personne. Cette conjecture se heurte au texte de Gaius IV, 46, qui porte à la fois la troisième personne pour la nomination du juge : *Recuperatores sunto*, et la deuxième pour la *condemnatio :* « condemnate... absolvite ». Il me paraît beaucoup plus simple d'admettre qu'en effet, dans tous les cas, le juge était nommé à la troisième personne, tandis que l'ordre qui lui est donné était rédigé à la deuxième personne. Et cette différence de rédaction peut s'expliquer assez aisément si l'on observe que la désignation du juge est l'œuvre des plaideurs, tandis que le pouvoir de condamner ou d'absoudre est l'effet d'une injonction impérative du magistrat.

Henry LÉVY-BRUHL.

Latin médiéval.

M. GRABMANN, *Eine lateinische Uebersetzung der pseudo-aristotelischen Rhetorica ad Alexandrum :* Sitzungsberichte der Bayer. Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-histor. Abteilung, 1931-1932, n° 4, 81 pages.

Cet ouvrage contient deux parties : une étude d'histoire littéraire concernant, d'une manière générale, l'enseignement de la rhétorique au moyen âge et, plus particulièrement, les traductions de la rhétorique d'Aristote, dont l'auteur s'est déjà occupé à plusieurs reprises; enfin, une deuxième partie contenant l'édition du seul manuscrit actuellement connu de la traduction latine de la Rhétorique à Alexandre, faussement attribuée à Aristote (Cod. Vat. lat. 2995). Ce manuscrit a été copié vraisemblablement au commencement du XIV^e^ siècle.

1. M. Giffard les appelle édictales, de même que (p. 85) il appelle les actions édictales ou décrétales selon qu'elles figurent ou non dans l'Édit. C'est une terminologie commode, bien qu'elle soit étrangère aux textes.

On se demande qui peut bien être le traducteur de la Rhétorique à Alexandre, laquelle est très probablement l'œuvre d'Anaximène de Lampsaque. Les procédés employés par le traducteur paraissent assez propres à aiguiller les recherches. La traduction est purement mécanique. On a rendu le texte grec mot à mot, sans tenir aucun compte de l'esprit de la langue latine, bien plus, sans tenir compte des règles élémentaires de la grammaire, à tel point que cette traduction latine pourrait servir excellemment à un éditeur du texte grec. Or, ces procédés particuliers de traduction se retrouvent dans la Rhétorique et la Politique d'Aristote traduites en latin par le moine dominicain Guillaume de Mœrbecke, ami de saint Thomas d'Aquin. C'est donc ce moine flamand qui est vraisemblablement l'auteur de la traduction de la Rhétorique à Alexandre. L'édition, avec un apparat critique forcément limité — puisqu'il n'y a qu'un seul manuscrit — est soignée et bien au point.

M.-G. Nicolau.

A. Blaschka, *Das Prager Universitätsprivileg Karls IV. Eine Untersuchung zur lateinischen Kunstprosa des Mittelalters :* extrait du *Jahrbuch des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen*, t. III, 1932, p. 57-102.

L'objet de cette étude est l'examen au point de vue du rythme prosaïque d'un diplôme octroyé le 13 mars 1348 à l'Université (allemande) de Prague par le roi Charles IV. Le texte avait été rédigé par Nicolas Sortes, chanoine de Laon, qui, à ce moment-là, faisait partie de la suite du roi (depuis le 25 avril 1347 jusqu'au 25 juillet 1349). La majeure partie des phrases du texte a été empruntée aux lettres de Petrus de Vineis, qui, un siècle auparavant, avait joué un rôle important dans le royaume de Sicile et dont le recueil de lettres passait pour un modèle du style épistolaire.

D'abord, le fait que le texte de ce diplôme est un véritable centon est par lui-même extrêmement significatif et témoigne de la décadence, très marquée au XIV^e^ siècle, de la technique du rythme prosaïque. L'auteur n'a pas aperçu ce point capital, qui aurait dû dominer ses recherches et lui aurait permis de déterminer la place qui revient, dans l'histoire de la prose rythmique, au texte en question. M. Blaschka, au contraire, se livre longuement à des considérations générales et à des lieux communs sur l'universalité de la langue latine au moyen âge, sur la personnalité du scripteur (graphologie!), sur l'éclat de la culture intellectuelle à cette époque et sur la perfection qu'avait atteinte la prose rythmique, laquelle précisément touchait à son déclin et n'apparaît nullement dans le texte qu'il examine. Une bonne méthode aurait exigé, en pareil cas, de faire un examen complet des lettres de Petrus de Vineis et de comparer le ré-

sultat avec les procédés rythmiques employés par la chancellerie de Charles IV. L'auteur s'est borné à passer à la loupe uniquement les textes qui l'intéressaient directement — et encore il y a bien des inadvertances, même à ce point de vue[1] — aussi n'est-il pas étonnant de voir que des détails insignifiants, des faits courants — par exemple les interversions dans l'ordre des mots, interversions rendues nécessaires par le rythme — sont considérés comme des traits caractéristiques ou bien comme des particularités remarquables. Les interversions dans l'ordre des mots avaient déjà été signalées par Sacerdos et par saint Augustin[2]. On les voyait, mille ans auparavant, dans les actes de la chancellerie impériale romaine. L'auteur s'étonne que la construction des phrases soit plus simple chez Petrus de Vineis que chez Nicolas Sortes (p. 73). La raison en est bien simple : c'est que ce dernier n'admet, à la fin des phrases ou des membres de phrase plus importants, que le *cursus velox* et exclut absolument le *cursus planus*, tandis que son modèle était moins rigoureux sur ce point. En voici un exemple caractéristique. Sortes écrit : *ad inuestigandas gyrum terre* SCIÉNCIAS CIRCUÍRE, *naciones* EXPÉTERE PEREGRINAS, alors que son modèle portait : *ad inuestigandas scientias peregrinas* NATIÓNES EXPÉTERE (*cursus tardus*).

Cette réduction excessive du nombre de clausules admises est un signe de décadence : on essaye de donner une impression du rythme par une répétition continuelle et monotone des mêmes clausules; de la sorte, celles-ci ne risquent plus de passer inaperçues.

La décadence se manifeste encore dans le fait que le *cursus velox* est admis quelle que soit la coupe, alors que Petrus de Vineis n'admettait que le type normal, terminé par un mot de quatre syllabes. On sait, en effet, que le *cursus* est caractérisé par une distribution symétrique des syllabes atones autour de la coupe : le dernier mot a autant de syllabes atones prétoniques que le mot pénultième a de syllabes atones posttoniques. Les deux sommets rythmiques (les accents) se trouvent à égale distance de la coupe, comme je l'ai montré pour la première fois dans mon ouvrage sur l'origine du *cursus*.

Enfin, alors que l'étendue des phrases ou de membres de phrase terminés par une clausule est bien délimitée chez Petrus de Vineis, dans le diplôme royal l'étendue en est très variable.

1. Ainsi, dans le texte du diplôme donné par l'auteur, les mots *subtilitas* (l. 16) et *praecipimus* (l. 42) auraient dû être marqués de croix, d'après le système de notation — très compliqué — adopté par l'auteur, parce qu'ils ne figuraient pas sous cette forme dans le modèle. De même, pour le mot *propinacionis* (l. 15), on ne peut pas savoir s'il figurait ou non dans le modèle, et cela est important.

2. Voir mon ouvrage sur l'*Origine du Cursus rythmique*, p. 38, n. 4, et les auteurs cités. Cf. Di Capua, dans les *Miscellanea Agostiniana*, vol. II, p. 630-632 (idées extrêmement sujettes à caution).

Aucune de ces différences entre le style du modèle et celui du diplôme n'a été relevée par l'auteur. Il ne paraît pas connaître la distinction entre les types normaux et les types anormaux du *cursus*[1]. Quant à l'importante question de l'étendue des phrases, l'auteur semble ignorer les importants travaux de Fr. Blass, Ch. Graux, H. Diels, Mommsen, et n'a accordé aucune attention au chapitre, bien fait, que M. Novotný a consacré à la question de la colométrie dans son *État actuel des études sur le rythme de la prose latine*. Sans doute, il a bien compté le nombre de syllabes des phrases, mais n'en a tiré aucune conclusion. Ainsi le mot *propinacionis* (ligne 15 du texte publié par l'auteur) rend trop longue la phrase : cela n'est pas surprenant pour le texte du diplôme, mais cela l'est pour le modèle, où cependant il figure (p. 84). Est-ce une inadvertance de l'auteur, puisque, dans le texte du diplôme, il l'avait marqué d'astérisques, ce qui voudrait dire que le mot ne figurait pas dans le modèle?

Quand l'auteur relève des différences entre le texte de Nicolas Sortes et son modèle, ce sont presque toujours des faits insignifiants, dont on aurait dû au moins, puisqu'on les signalait, en donner la raison. Ainsi, au lieu de *iussimus communiri*, le diplôme porte *praecipimus communiri* (p. 75, n. 19). Pourquoi Nicolas Sortes a fait ce changement, dans une forme sacramentelle, alors que les deux clausules sont équivalentes au point de vue rythmique (les deux appartiennent au type du *cursus velox*)? Tout simplement parce que le mot *iussimus* figurait déjà dans la proposition précédente. On pourrait encore signaler une infinité d'autres lacunes et un bon nombre d'observations superflues.

L'ample bibliographie dont est surchargé l'ouvrage a été composée au hasard des lectures : on y trouve cité des ouvrages sur la graphologie, sur les hiéroglyphes, etc. Mais le hasard, qui est un dieu malicieux, n'a pas aidé l'auteur à découvrir les ouvrages de L. Havet, A. W. de Groot, Laurand, Collinet (qui cependant avait examiné la question du rythme dans les actes de la chancellerie impériale romaine, dont les chancelleries impériales allemandes avaient été les héritières). Après de telles lacunes, il serait presque inconvenant de relever encore l'omission de mes propres travaux. Félicitons néanmoins l'auteur — qui, peu familier à ce genre de recherches, a dû faire un gros effort — d'avoir attiré l'attention sur ce document qui est important et mérite d'être examiné de nouveau, car les problèmes que soulève, au point de vue du

1. Ce qu'il en est dit, p. 69, n. 12, d'après A. C. Clark, est parfaitement inexact, puisque l'auteur anglais lui-même ne faisait pas de discrimination entre les divers types d'une même clausule, et les admettait toutes comme également bonnes. Voir la critique dans mon ouvrage sur l'*Origine du cursus rythmique*, p. 2, n. 2; p. 110 et 145.

rythme, le texte du diplôme sont d'un réel intérêt : ce n'est rien de moins que la question de la dégénérescence et de la disparition du *cursus* accentuel au cours du XIV^e^ siècle, question presque aussi importante sinon aussi difficile que celle des origines du *cursus*.

M.-G. NICOLAU.

Saxonis Gesta Danorum, rec. J. OLRIK et H. RÆDER : Hauniæ, 1931, LI-609 pages in-8°.

Les *Gesta Danorum*, qui racontent l'histoire des Danois des origines à la fin du XII^e^ siècle, ne présentent, comme œuvre latine du moyen âge, qu'un très médiocre intérêt littéraire.

L'auteur, le chroniqueur *Saxo*, surnommé pourtant *Grammaticus* à cause de son instruction, emploie un style sans grand relief où le pastiche des modèles antiques est constamment visible; il reproduit, en les transformant à peine, des expressions et des phrases entières des auteurs classiques, en particulier de Valère-Maxime qui a été son modèle d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

Mais, si les *Gesta* sont d'un mince intérêt littéraire, il n'en est pas de même au point de vue historique; ils constituent une source capitale de l'histoire du Danemark et des pays scandinaves au moyen âge. Pour la seconde partie du XII^e^ siècle, où l'auteur est contemporain des événements qu'il raconte, leur importance est considérable; le chroniqueur Saxo, clerc de noble naissance, compagnon de l'évêque de Roskilde Absalon, était bien placé pour connaître et décrire les faits marquants de son époque.

Même la première partie des *Gesta*, où l'auteur raconte les origines fabuleuses des Danois et le début de leur histoire, n'est pas sans intérêt à cause des légendes danoises, norvégiennes et islandaises qui y sont rapportées; en un mot, ce texte possède, tant au point de vue de l'histoire que du folklore, une réelle valeur, et l'on doit savoir gré à MM. J. Olrik et H. Ræder de nous en avoir donné une édition qui réponde à toutes les exigences de la critique.

Dans l'introduction, M. Olrik examine avec soin toutes les questions relatives aux *Gesta* (anciennes éditions, manuscrits, sources de la chronique); la personnalité du chroniqueur et la façon dont les *Gesta* ont été rédigées font également l'objet d'une utile discussion.

Quant à l'édition du texte, elle était relativement aisée, il suffisait de prendre comme base l'édition donnée à Paris, en 1514, par Christiernus Petrus; c'est là, en effet, la seule source complète des *Gesta;* Christiernus Petrus a utilisé un bon manuscrit, aujourd'hui perdu, mais malheureusement son travail n'est pas exempt d'erreurs dues surtout à des fautes de lecture ou d'impression.

En dehors de l'ouvrage imprimé en 1514, il n'y a que fort peu de chose; le seul fragment manuscrit digne de remarque est représenté par quatre feuillets de la fin du XII^e^ siècle, autrefois à Angers et maintenant à Copenhague, qui ont vraisemblablement fait partie du manuscrit original; à part cela, les autres fragments et les traces des *Gesta* qu'on peut retrouver dans des œuvres postérieures sont de peu d'importance.

Si la tâche de l'éditeur était relativement aisée, il ne faut pas croire qu'elle ne présentait aucune difficulté, et MM. Olrik et Ræder ont eu le mérite de savoir mettre en œuvre tous les matériaux, tant manuscrits qu'imprimés, qui pouvaient concourir à l'établissement sérieux du texte des *Gesta Danorum*.

F. GRAT.

Ouvrages scolaires.

F. CHARMOT, *L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*, I : *Conseils généraux;* II : *Méthodes pratiques* : Paris, De Gigord, 226 + VIII pages et 204 + VIII pages.

Ces deux petits volumes reflètent à la fois l'expérience de l'éducateur et la culture de l'humaniste. A travers ces pages si denses, consacrées successivement à toutes les disciplines, on devine la connaissance des générations nouvelles, de leurs ardeurs non moins que de leurs déficiences. Aux élèves incurablement inattentifs, mobiles dans leurs intérêts et dans leurs passions, médiocrement épris de l'effort de l'esprit, sont proposées des cures physiques, morales et intellectuelles, dont il serait intéressant d'analyser les combinaisons et les chances d'efficacité. Mais je ne puis ici que considérer l'enseignement du latin.

Plusieurs chapitres sont consacrés au thème, à la version et à l'explication orale. La version surtout exigera un travail minutieux, lecture attentive, examen des articulations, vérification des formes, etc... Je relève parmi ces prescriptions d'excellents conseils : souligner les verbes au subjonctif, ce temps perfide qui occasionne aux examens tant de naufrages; rechercher le sens premier du mot; rendre fidèlement le texte sans ajouter ni retrancher, etc.

Sur l'ordre des mots et le respect qu'on doit lui conserver, il faudrait s'entendre. Les ouvrages de M. Marouzeau sur ce point ont montré que français et latin sont bien loin de concevoir l'importance des parties et surtout de la mettre en évidence de la même manière. Si la place relative des sections de la phrase exige les plus grands égards, il est fort rare que dans ces sections même l'ordre doive et même puisse être maintenu.

Ces deux petits livres nous transportent bien loin du latin récréatif, du « s'instruire en s'amusant », qui résume le programme de tant d'édu-